



**RENSEIGNEMENTS PARCOURS SCOLAIRE & PROFESSIONNEL  
BENEFICIAIRES BOURSE AU PERMIS**

NOM : .....

PRÉNOM : .....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : ..... À .....

Adresse : .....

Mobile : ..... Domicile : .....

Email : .....@ .....

✓ **Cursus scolaire**

Brevet des collèges : .....

Baccalauréat : .....

Etudes post-bac : .....

Formation professionnelle : .....

Apprentissage : .....

✓ **Expériences professionnelles**

*Précisez les emplois occupés, la durée du contrat et les employeurs*

1) Durée/dates : ..... Emploi: ..... Employeur : .....

2) Durée/dates : ..... Emploi: ..... Employeur : .....

3) Durée/dates : ..... Emploi: ..... Employeur : .....

4) Durée/dates : ..... Emploi: ..... Employeur : .....

✓ **Situation actuelle**

- Demandeur d'emploi
- En formation professionnelle ou apprentissage
- Étudiant
- Lycéen
- Employé

✓ **Avez-vous une piste d'orientation professionnelle ? Quel métier envisagez-vous ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

✓ **Avez-vous des contraintes particulières en termes de disponibilités ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Pièces à fournir pour la constitution du dossier :**

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois : EDF, téléphone, quittance de loyer (hors quittance manuscrite),
- Une copie recto/verso de la CNI,
- Devis de l'auto-école,
- Un curriculum vitae (CV),
- Une assurance responsabilité civile et/ou individuelle accident,
- Cette demande de renseignements dûment remplie,
- Le projet pour la demande de la bourse au permis de conduire comprenant un argumentaire détaillé du besoin, la contrepartie civique envisagée, le nom de l'auto-école démarchée et toute indication propre à enrichir la connaissance du dossier.

**Tout dossier incomplet sera retourné.**

**Pièces à fournir en cours de formation :**

- Le justificatif de réussite au code,
- Le justificatif de réalisation de la mission d'intérêt général (contrepartie civique),
- Le justificatif de la participation au stage de prévention routière,
- Le justificatif attestant du quota de 15 à 20h des heures de conduite.